



TRANSPORT ROUTIER

Interdiction de circulation sur la RD 2009 dans l'Allier Une situation discriminante et inadmissible

Les forces de l'ordre procèdent depuis plusieurs semaines à de nombreux contrôles sur les routes du département de l'Allier. L'objectif poursuivi est notamment de verbaliser les poids lourds qui ne respectent pas les interdictions de circulation sur l'ancienne nationale 9 devenue RD 2009, alors même qu'une tolérance acquise de la part des autorités locales permettait son usage par les camions depuis de nombreuses années.

L'itinéraire de substitution impose un trajet beaucoup plus long empruntant principalement le réseau autoroutier. Cette situation provoque pour les entreprises une dégradation de leur empreinte carbone, une augmentation des temps de conduite, un surcoût... ayant pour conséquences des pertes de marché.

Si cette situation ne pénalise pas directement les entreprises implantées dans le département de l'Allier, elle impacte fortement l'économie locale en marge du département, notamment les transporteurs du Puy de Dôme.

Alors que le gouvernement présente sa loi d'orientation des mobilités (LOM) et qu'il est clairement démontré que les poids lourds contribuent déjà fortement au financement des infrastructures routières à travers diverses taxes et redevances, il est contradictoire de se voir interdire, dans le même temps, la circulation sur des routes financées par les entreprises du transport routier.

Dans ce contexte, l'OTRE a interpellé les autorités compétentes pour les alerter sur les conséquences de cette situation.

L'OTRE sera reçue par le Préfet de l'Allier le 24 octobre prochain. À cette occasion, elle sollicitera du représentant de l'État d'autoriser les poids lourds des entreprises régionales à circuler sur la RD 2009 entre GANNAT et SAINT POURCAIN SUR SIOULE, la traversée de ces communes demeurant interdite.

Contact presse : *Jean-Christophe GAUTHERON, secrétaire général OTRE Auvergne Rhône Alpes*
06 40 81 56 35
jeanchristophe.gautheron@otre.org